

N/Réf : MB/RP/13/499

## Dossier de sécurité pour l'organisation d'une manifestation exceptionnelle Université Paris-Sud – Maison des Paris-Sudiens

La mise à disposition d'un ou plusieurs locaux, à quel que titre que ce soit, est conditionnée par l'obtention d'une autorisation de prêt de salle auprès de la Direction de la composante de l'Université concernée.

Par ailleurs, l'utilisation même partielle ou occasionnelle de locaux pour une exploitation autre que celle autorisée ou pour une démonstration ou une attraction, ..., doit faire l'objet d'une demande d'autorisation présentée auprès de la municipalité de rattachement de l'Etablissement Recevant du Public (art. GN 6 du Règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux ERP).

La demande doit être déposée auprès du Service d'Hygiène et de Sécurité du Travail de la composante, à défaut auprès du Service Central Sécurité Prévention des Risques de l'université, au moins un mois et demi avant la date prévue de la manifestation, pour instruction. Le dossier de sécurité doit parvenir à la mairie au moins quinze jours avant cette date.

Ce dossier est exclusivement réservé aux manifestations exceptionnelles se déroulant à la Maison des Paris-Sudiens (bâtiment 399). Il est à retourner, impérativement au moins deux semaines avant l'événement, à l'adresse : [dossier.maps@u-psud.fr](mailto:dossier.maps@u-psud.fr), au risque que le dossier ne puisse être instruit à temps par le S2PR. Dans ce dernier cas, le dossier sera sans avis et ne permettra donc pas à la direction de l'Université d'autoriser la tenue de la manifestation.

A titre de rappel, la Charte des Evènements de la Maison des Paris-Sudiens précise : *«Les manifestations, dans les salles mutualisables ou les locaux privatisables des associations, qui réuniraient un ou plusieurs des critères suivants, nécessitent la constitution d'un dossier de sécurité :*

- *Manifestations avant 8h ou après 23h ;*
- *Manifestation sans présence d'étudiant formé aux consignes de sécurité incendie*
- *Utilisation de la Salle Polyvalente ou du Forum-Cafétéria ou de la Terrasse pour une manifestation dépassant un effectif de 50 personnes ;*
- *Utilisation d'un local pour un usage non prévu dans la convention d'occupation ;*
- *Utilisation lors de la manifestation d'appareils non prévus dans l'équipement initial des salles (réchauds, appareils à effets de spectacles installés pour l'événement, etc.) ;*
- *Demande temporaire d'ouverture d'un débit de boisson auprès des services compétents (Mairie, Préfecture) ; »*



*Ces éléments attirent l'attention de l'organisateur sur les champs du dossier à remplir par ses soins. Les éléments non marqués seront complétés par les services compétents.*

## Renseignements généraux

Intitulé / Nature de la manifestation :

Nom de l'organisateur :

Adresse :

Tél : / E-mail :

Représentants :

../ Tél :

../ Tél :

../ Tél :

Date de la manifestation :

Description / Justification de la demande :

Lieu de la manifestation -Bâtiments : Maison des Paris-Sudiens (Bât. 399)

- HYffUggY`Xi `V|h]a Ybh : .....ci ] .....bcb

- Tente, chapiteau : .....ci ] .....bcb

Heures d'occupation des locaux ou des lieux par l'effectif organisateur :

Heures d'ouverture au public si différentes :

Effectif attendu :

*Nombre maximum de personnes attendues pendant toute la durée de la manifestation :*

*Nombre maximum de personnes attendues à un instant donné :*

**A ne pas dépasser**

Nature du public :

étudiants

collégiens, lycéens

enfants

autre, à préciser :

Contrôle des entrées :

oui, de type :

non

Artistes :  oui

non

Nombre :

## Situation du bâtiment (ou de la structure)

Classement du bâtiment : type : L  
(ou de la structure) catégorie : 3  
aménagements de type :  
nombre de niveaux :  
nombre d'ailes :

**Obligation de laisser libre d'accès les voies pompiers accédant au bâtiment, pendant toute la durée de la manifestation (Fournir un plan de masse du bâtiment, indiquant les voies d'accès des engins de secours)**

Alarme incendie :  oui  non  
avec temporisation  oui  non

Type de Système de Sécurité Incendie :

Détection incendie :  oui  non

Désenfumage :  oui  non

Type :

## Situation géographique de la manifestation dans le bâtiment ou détails de la structure :

*Rayer les salles non utilisées.*

Salle(s) n° :  C1 (1 sorties de secours, 1x1 unité de passage)  
 C2 (1 sorties de secours, 1x1 unité de passage)  
 C1+C2 (2 sorties de secours, 2x1 unité de passage)  
 Polyvalente (3 sorties de secours, 3x2 unités de passage)  
 Cafétéria (3 sorties de secours, 3x2 unités de passage)

**Les parties du bâtiment non concernées par la manifestation  
doivent être rendues inaccessibles au public**

Dispositions particulières :

## Vérification des installations techniques

Installations électriques / Date du dernier rapport du bureau de contrôle :

Dispositions constructives et moyens de secours / Date du dernier rapport du bureau de contrôle :

de maintenance : / Date du dernier rapport de la société

Vérifications des installations en sus par un organisme agréé :

## Matériels et équipements installés en sus

- Sonorisation  oui  non  
Projecteurs  oui  non  
Portiques d'éclairage  oui  non  
avec verrouillage automatique de sécurité  oui  non  
Générateur de fumée  oui  non  
Laser  oui  non Classe :

**L'utilisation de générateurs de fumée est interdite dans tout bâtiment où il existe une détection incendie**

Installation assurée par :

**Prendre impérativement contact avec les Services techniques de la composante de l'Université / Bât 209D / Tél. : 01 69 15 31 54**

Puissance électrique nécessaire pour la manifestation : .....

Utilisation de disjoncteurs différentiels :  oui  non

Raccordement à la terre des armoires de distribution  oui  non

Protection physique des matériels assurée par :

**La longueur des câbles électriques doit être aussi réduite que possible. Les câbles doivent longés les murs et ne doivent pas passer en travers des circulations, sauf sous goulottes spécifiques**

Protection des câbles électriques à l'aide de goulottes :  oui  non

Vidéo-projecteur  oui  non

Ecran  oui  non

Plantes, arbres

artificielles  oui  non

naturelles  oui  non

Bar, gros mobilier  oui  non

préciser les matériaux utilisés :

Calicots, décoration, tentures  oui  non

### Utilisation interdite en travers des dégagements

Nappes  oui  non

Structures gonflables  oui  non

Estrades  oui  non

Vélum, moquette  oui  non

Grilles d'exposition  oui  non

Sièges  oui  non

Nombre :

préciser le mode de fixation :

Autres :

**L'utilisation de bouteilles de gaz est formellement interdite**

**Fournir obligatoirement (exigé lors du passage de la Commission de sécurité compétente) :**

- Un plan détaillé de la salle en précisant la localisation des aménagements intérieurs envisagés (sono, décors, installations techniques,...), des voies pompiers, des dégagements et issues de secours, des extincteurs, du poste téléphonique fixe, du poste de premiers secours et de tout moyen de défense et de secours contre l'incendie
- Les certificats de conformité ainsi que les fiches techniques des appareillages et équipements électriques
- Les attestations de conformité de montage des équipements et installations électriques et/ou les rapports établis par un organisme de contrôle agréé
- Les Procès-Verbaux de classement de réaction au feu des décors, mobiliers et matériaux installés
- Les attestations de conformité et de montage (stabilité-solidité) des estrades, des scènes, et de toutes structures porteuses (joindre les rapports établis par un organisme agréé)

**Respecter le plan d'implantation fourni**

**Dispositions relatives au démontage des matériels et équipements (sonorisation, éclairage,...)**

Date du démontage :

Horaires de démontage :

Dispositions particulières :

**Le démontage des équipements doit être exécuté après mise hors tension des installations électriques, par un personnel habilité de l'Université.**

**Toutes opérations exécutées à l'aide de matériels ou équipements appartenant à l'Université (échafaudage, échelles etc...) doivent être réalisées par ou sous la surveillance d'un personnel de l'établissement.**

**Moyens de secours**

Extincteurs en place :

Type EP6 nombre :

NC2 nombre :

PP nombre :

Extincteurs installés en sus :

(mis à disposition par le Service d'Hygiène et de Sécurité du Travail)

Type EP6 nombre :

NC2 nombre :

**A localiser  
sur le plan**

Distance du poteau incendie le plus proche :

**A laisser visibles et accessibles pendant toute la durée de la manifestation  
et à ne pas déplacer**

**Les dégagements et issues de secours doivent être également tenus dégagés,  
pendant toute la durée de la manifestation**

Poste de premiers secours :  oui  non

Type :

Localisation :

Nombre de secouristes :

Responsable équipe de secouristes :

Tél. port. :

Présence d'une trousse de secours (préciser le nombre) :

Equipe organisatrice et responsable de la sécurité :  oui  non

Responsable coordination : / Tél. port. :

Représentants : / Tél. port. :

/ Tél. port. :

/ Tél. port. :

/ Tél. port. :

/ Tél. port. :

**En cas d'incident ou d'accident, seule une personne du service d'ordre interne  
sera l'interlocuteur des secours extérieurs**

Présence d'étudiants formés par le S2PR aux consignes sécurité incendie et évacuation :

oui, nombre : ..... (Joindre le planning de présence)

non

Service de sécurité et/ou de sûreté :  oui  non

Nom de la société :

n° SIRET :

Nombre d'agents : dont maîtres-chien

SSIAP 1 : oui  non  Nombre :

SSIAP 2 : oui  non  Nombre :

Surveillance du parking :  oui  non

Répartition des agents :

**Fournir l'attestation certifiant de la participation d'un service de sécurité et/ou de  
sûreté, de la nature et l'ampleur des moyens mis en œuvre, et de la durée de la  
participation**

Moyens de communication entre les différentes équipes chargées de la sécurité

oui  non  Nature :

**Assurance pour la manifestation**

Nom de la compagnie d'assurance :

N° de contrat :

Type de couverture :

## Moyens d'alerte

Tél. fixe :  oui  non

Localisation : Loge SSI

Préciser le n° de tél . : 01 69 15 34 35

Tél. portable :  oui  non

Présence des n° d'appel d'urgence :  oui  non

Porte-voix avec fonction sirène :  oui  non

Microphone prioritaire :  oui  non mais coupure sono  
dans la salle polyvalente

Consignes d'évacuation spécifiques :  oui  non

### A joindre au dossier

**Les consignes d'évacuation spécifiques doivent être données aux personnes  
du service d'ordre interne, par le responsable de la manifestation**

Dispositions particulières :

## Tabagisme

Conformément au décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006, l'interdiction de fumer s'applique dans l'ensemble des lieux fermés et couverts de l'Université, y compris lors des manifestations exceptionnelles.

Une signalétique claire doit être mise en place par les organisateurs afin de renforcer la signalisation existante et d'informer les participants de l'interdiction de fumer.

Les organisateurs doivent s'assurer du respect de cette interdiction.

Par décision du CA de l'Université du 23 juin 2014 cette interdiction est étendue à la cigarette électronique.

## Vente d'alcool

Il est rappelé que la vente de boissons alcoolisées est soumise à autorisation du directeur de la composante puis à déclaration préalable auprès de l'autorité municipale. Cette déclaration doit être faite au moins quinze jours avant le début de la manifestation et l'ouverture du débit temporaire. L'autorisation délivrée sera strictement limitée aux boissons des deux premiers groupes (inférieure à 3 degrés d'alcool).

En tout état de cause, la consommation doit se faire avec modération et les quantités proposées doivent être en adéquation avec le nombre de participants. En outre, des boissons non alcoolisées et des en-cas doivent également être proposées en quantité suffisante (*Suivre les préconisations de la charte de précaution d'usage de l'alcool à l'université adoptée par le CA du 16 décembre 2013*).

## Prévention des addictions et des conduites à risques

Présence de jeunes relais et/ou sensibilisation des organisateurs à la prévention des addictions  oui  non

Organisation des retours  oui  non

Présence d'un espace communication santé  oui  non

Type :

Affichage  oui  non

Stand  oui  non

Projection / Vidéos  oui  non

Documentations  oui  non

Contrôle de l'alcoolémie :  oui  non

Souhaitez-vous la mise à disposition d'une fontaine à eau par le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) ?

oui  non

Souhaitez-vous le prêt d'un éthylomètre par le SUMPPS ?

oui  non

Tout participant en état d'ivresse manifeste sera exclu de la manifestation. Les responsables de la manifestation le feront prendre en charge par une personne sobre ou par les pompiers.

Dans tous les cas prendre contact avec le SUMPPS / Bât. 336 / Tél. : 01.69.15.65.39

## Personnels de permanence de la composante de l'Université

Permanence technique :

Permanence administrative :

**En cas d'incident technique, prévenir le poste de gardiennage de la composante / Bât 97, en composant le 01 69 15 79 99**

## Conditions de remise à disposition des locaux



Fait à  
le  
pour l'organisateur

M. ....

le  
pour le Service d'Hygiène et de  
Sécurité du Travail

M. ....

- Avis défavorable
- Avis favorable
- Avis favorable sous réserves :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

visa :

visa :

## Consignes d'évacuation

- 1 - Déclencher l'alarme
- 2 - Annoncer au porte-voix un message d'évacuation : « *Evacuez le bâtiment dans le calme. Empruntez l'issue de secours la plus proche. Rendez vous au point de rassemblement situé..... "\*\*\*\*\*"OPersonne ne doit prendre sa voiture* »
- 3 - Deux personnes se chargeront d'appeler les secours soit depuis un téléphone filaire situé ..... soit à partir des portables

Suivant la gravité du problème, trois numéros sont à la disposition du personnel organisateur :

Gardien / permanence	19 (depuis le téléphone mural ou 0 01 69 15 79 99)
Pompiers	18 (depuis le téléphone mural ou 0 01 60 14 01 66)
Samu	15 (depuis le téléphone mural ou 0 01 69 29 75 75 )

- 4 - ..... personnes se chargeront de vérifier l'absence totale de personnes dans le bâtiment
- 5 - Le dernier à sortir posera le porte-voix en fonctionnement sirène
- 6 - Rassembler l'ensemble des personnes sur le parking du bâtiment .....
- 7 - Deux personnes iront à pieds au devant des secours pour les aider à trouver plus facilement le bâtiment

Responsable des opérations :

Opération 1 : .....

Opération 2 : .....

Opération 3 : .....

Opération 4 : .....

Opération 5 : .....

Opération 6 : .....

Opération 7 : .....

Chacune des personnes dont le nom figure sur cette liste possèdera une copie des consignes sur elle